

N/REF : 30/12/2025 11H55 C:264350 I:35914
V/REF : TEL
V/Appel du Mardi 30/12/2025 a 11H55

CITYA GRENETTE

**24 PLACE GRENETTE
38000 GRENOBLE**

V/REF.IMM. 0061
IMMEUBLE : BECCARIA (Cop)
8 RUE BECCARIA
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 19 Janvier 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 8 BECCARIA GRENOBLE - RDV AVEC ASSOCIÉ SCI RIVALT
MR ALTHUSER 0687614486.

MOTIF : INTERVENIR POUR VERIFICATION ACCES LOCAL TECHNIQUE
UNE TRAPPE AU SOL POUR ACCES AU RESEAU
LE DEBOUCHAGE POURRAIT SE FAIRE DEPUIS CETTE TRAPPE
SI BESOIN CONTACTER MME DESCAMP 06 07 62 11 31

Donneur d'ordre : Mme M.L DECAMPS

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 31/12/2025 A 13H30
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
DÉBOUCHAGE DE LA COLONNE EV DEPUIS LE LOGEMENT ET L EXTERIEUR

PREVOIR LE CURAGE DE L'HORIZONTALE ENTRE LE LOCAL EN VENTE ET
L'EXTERIEUR
PREVENIR MONSIEUR ALTHUSER 0687614486 ACCES AU COMMERCE DU RDC

OBSERVATIONS : AS AB Email envoyé le 15/01/26 a 10H51 Mme M.L DECAMPS
AS AB Email envoyé le 08/01/26 a 12H00 Mme M.L DECAMPS
AS AB Email envoyé le 02/01/26 a 10H20 Mme M.L DECAMPS
AS LCOMPTER Email envoyé le 31/12/25 a 15H21 Mme M.L DECAMPS
MP LGESTION Email envoyé le 30/12/25 a 16H02 Mme M.L DECAMPS

NOUS NE PARVENONS A AVOIR LES ACCES CHEZ LE NOTAIRE.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 à 10km	2	180,44	270,66
	TOTAL H.T.			270,66
	T.V.A. a 10,00%			27,06
	TOTAL T.T.C.En EURO			297,72

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Août 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN